

Compte-rendu conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 7 novembre 2022

Participants

Fonction	Nom-Prénom	Présent	Excusé	Absent
Directeur	M. JOLY	X		
IEN	M.GUICHOUX		x	
Maire ou représentants	Mme GARNIER	X		
	M.HOUITTE		x	
	M.LE SAGE	x		
Enseignants	Mme VERDY	X		
	M. BILLARD	X		
	M.LAPORTE	X		
	Mme DAGORNE	X		
	Mme PINAULT	X		
	Mme PIEL		x	
Représentants des parents d'élèves	Mme CADORET (titulaire)	X		
	Mme LE BEVER (titulaire)	X		
	Mme VILLEPONToux (suppléante)	X		
	M. PICHON (titulaire)		x	
	M. ALVAREZ (titulaire)		x	
	Mme MAILLET BLANDEAU (titulaire)	X		
	Mme GUILLEMOIS (suppléante)	X		
Invités				
Coordinatrice Enfance-Jeunesse	Mme GERAUD	X		
Directrice d'accueil de Loisirs	Mme DELDY	X		
Présidente de l'APEMA	Mme MICHEL-LE ROUX	x		

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'école.
2. Conseil d'école: composition et attributions
3. Présentation et vote du règlement intérieur
4. Présentation des effectifs et organisation interne de l'école
 5. Bilan de la coopérative
 6. Actions envisagées par l'APEMA
7. Les projets de l'école pour la période septembre 2022 à février 2023.
8. Avancées de la future école maternelle
9. Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : *scolaire*
10. Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : *périscolaire*

Le secrétaire de séance : **D.BILLARD**

Le directeur : **M.JOLY**

Compte-rendu conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 7 novembre 2022

Le conseil d'école démarre à **18h05**. Un tour de présentation des participants est fait. Le directeur d'école aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'école

4 enseignants ont rejoint l'équipe de la maternelle : Mme **DAGORNE** et Mme **PINAULT** se partagent la classe de PS-MS, M. **LAPORTE** enseigne en MS-GS et Mme **PIEL** enseigne le jeudi en GS (*décharge du directeur*).

2 nouvelles représentantes des parents d'élèves : Mmes **GUILLEMOIS** et **MAILLET-BLANDEAU**.

2. Conseil d'école : composition et attributions

M. Joly rappelle dans les grandes lignes qui sont les membres du conseil d'école et quels sont les objectifs de cette instance. A noter **le rôle de médiation** des représentants des parents d'élèves entre les différents membres de la communauté éducative.

3. Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été envoyé par mail aux différents membres du conseil d'école le 20/10/2022.

Le directeur demande s'il y a d'éventuelles questions, interrogations.

Un changement des horaires de l'école est à effectuer dans le règlement

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h45-12h15 13h45-16h15	8h45-12h15 13h45-16h15	8h45-12h15 13h45-16h15	8h45-12h15 13h45-16h15

Autre changement à effectuer/ à discuter :

Concertation entre les parents et les enseignantes – l'équipe enseignante

Le règlement intérieur de l'école maternelle de Vignoc prévoit, en plus des dispositions réglementaires, d'autres mesures propres à favoriser la liaison entre les parents et les enseignants :

- Dans le cas des nouvelles inscriptions à l'école, les parents des enfants concernés **sont reçus par l'enseignant et le directeur au mois de juin précédent la rentrée scolaire -> sont conviés à une journée portes ouvertes au mois de juin.**
- Chaque enseignant réunit les parents des élèves de sa classe au **mois d'octobre** et ensuite à chaque fois qu'il le juge utile. -> au **moins une fois dans l'année**

→ Ce qui est à remplacer

→ Ce qui sera écrit dans le règlement après le vote

Pas d'objections de la part des membres pour les changements mentionnés. Ces changements sont validés à l'unanimité par le conseil d'école (**13 voix**).

4. Présentation des effectifs et organisation interne à l'école

Les effectifs sont cette année de **110 élèves** répartis dans 5 classes :

- **2 TPS et 19 PS** dans la classe de M Billard (enseignant) et Emmanuelle (ATSEM)
- **15 PS et 6 MS** dans la classe de Mmes **DAGORNE** et **PINAULT** (enseignantes) et Marie-Hélène (ATSEM)
- **23 MS** dans la classe de Mme **Verdy** (enseignante), Isabelle (ATSEM)
- **7 MS et 15 GS** dans la classe de M. **LAPORTE**(enseignant) et Odile (ATSEM). Une AESH, Mme **DECAUX** Emilie accompagne un élève à besoins particuliers.
- **23 GS** dans la classe de M Joly et Mme **PIEL** (enseignants) et Christelle (ATSEM).

Compte-rendu conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 7 novembre 2022

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi sont décloisonnés. Cela permet de faire des petits groupes de travail. Il y a beaucoup d'ateliers de manipulation.

Tous les élèves de GS de M.JOLY et Mme PIEL ont bénéficié du dispositif des APC (*aide personnalisée complémentaire*) en période 1. Les activités pédagogiques complémentaires **anticipent, prolongent ou accompagnent** les apprentissages des élèves. Elles permettent aux élèves de recevoir une aide particulière pour mieux réussir leurs apprentissages et leur travail personnel, ou de participer à la mise en œuvre d'une action inscrite **au projet d'école**.

Un des axes du projet d'école est « **Coopérer et gérer ses émotions** » (-> cf. CE du 27/06/2022).

Pour la période 2, des élèves MS et GS bénéficieront du dispositif des APC pour remédier à certains apprentissages. A noter qu' Anne Verdy prendra en APC ses élèves qui dorment à la sieste.

5. Bilan de la coopérative de l'école

M. Joly donne le résultat de l'OCCE (Office Central Coopération Ecole) : celui-ci était de **9 567,16 €** restant à fin août 2022 (excédent de 1893.68 euros) Il rappelle que ces fonds servent entre autres au financement des transports lors des sorties. Les sommes versées à l'OCCE par les familles sont des dons. Un appel aux dons sera fait en novembre. Il développe avec Mme Verdy, mandataire OCCE, que les recettes OCCE sont réparties comme suit : subventions de la Mairie, subventions de l'APEMA, dons des parents, participation financière des parents pour l'activité poney à destination des élèves de grande section, bénéfices tirés de la vente des photos de classe.

6. Actions envisagées par l'APEMA

Point présenté par **Mme MICHEL LE ROUX** (présidente de l'APEMA).

Opérations avant Noël	Opérations au Printemps	Opérations au mois de juin
Vente de chocolats, de bulbes et de livres	Ventes de gâteaux Cadeaux aux familles	Fête des écoles qui se déroulera un samedi

L'APEMA fait appel à l'équipe enseignante pour participer à la fête des écoles en présentant un projet.

Suites aux actions de l'année dernière, l'APEMA pourra faire bénéficier à l'école 3 subventions :

Une de 8 euros par élèves et par trimestre, une de 600 euros pour le spectacle de Noël, une de 60 euros par classe pour participer à l'achat des cadeaux de Noël.

Mme MICHEL LE ROUX précise que pour cette année la subvention de 60 euros attribuée l'année dernière pour chaque projet de classe sera supprimée pour assurer l'équilibre des comptes de l'APEMA. Elle remercie aussi la Mairie pour qui subventionne l'APEMA.

Concernant le temps de Noël à l'école, M.JOLY précise que la venue du Père Noël est en cours de réflexion au niveau l'équipe enseignante. Une décision en équipe sera prise prochainement. Les autres actions autour de Noël (spectacles, lectures d'album, décorations) sont conservées pour entretenir la « magie » de cette fête de fin d'année.

7. Projet de l'école (Sept.2022 -> fév.2023)

Mme VERDY présente les différentes sorties et projets prévus sur la période :

1/ Dans l'objectif d'ouvrir l'école aux parents, et de partager des temps d'échanges avec eux, les ATSEM, et les enseignants, divers ateliers (jeux de société / cuisine / Sports collectifs / Arts Plastiques) seront menés avec les parents d'élèves de façon régulière durant l'année.

Compte-rendu conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 7 novembre 2022

2/ Le projet d'art visuel, cette année, portera sur la **mosaïque**, et concernera les 5 classes de l'école. L'équipe enseignante travaillera avec une mosaïste pour définir précisément le projet et pour le mettre en œuvre afin de le concrétiser par une exposition en fin d'année. La collaboration avec la mosaïste débutera à la réunion prévue le lundi 14 novembre.

3/ Le Spectacle de Noël sera assuré cette année, par la compagnie rennaise de théâtre **Petit Théâtreum Popularem Portable**. C'est un spectacle de contes et de marionnettes qui se nomme **Le Noël de bonhomme de neige**. Il se déroulera en deux représentations dans la matinée du 13 décembre 2022.

4/ Projet Sciences : Afin d'étudier la vie animale, chaque année, un élevage identique pour toutes les classes sera mis en œuvre. Cette année nous élevons les vers de farine. Les vers de farine qui sont des larves de l'insecte « le Ténébrion Meunier », vont subir plusieurs métamorphoses. Cet élevage, peu coûteux, permettra aux élèves d'aborder la notion de cycle de vie que les élèves pourront observer, expérimenter, schématiser.

5/ Projet Sorties de saison : plusieurs sorties pédestres seront organisées avec les élèves de TPS, PS et MS afin de travailler sur l'environnement proche de l'école. La sortie prochaine sur le thème de l'automne se fera à l'étang de Vignoc.

6/ Projet Bibliothèque : une sortie a été organisée au mois d'octobre et la prochaine se fera début décembre.

7/ Eveil à la diversité linguistique. Avec l'outil pédagogique « Les voyages de jazz », les élèves découvriront tout au long de leur scolarité en maternelle, différents pays à travers différents prismes culturels : la langue et le chant, les arts culinaires, visuelles, musique et danse, etc.. Plusieurs pays seront abordés chaque année. Pour les deux premières périodes de cette année scolaire, l'Espagne sera travaillé, les deux autres pays seront l'Algérie et la Pologne. L'éveil à la diversité linguistique est au programme de l'école maternelle.

8) La labélisation de l'école Jean de La Fontaine, en école « **EDD** » (Education au Développement Durable) est une ambition de l'équipe enseignante. Cette année, l'équipe vise l'atteinte du premier des trois niveaux que comprend ce label. L'achat auprès de fermes locales, des ingrédients nécessaires aux ateliers cuisines de l'école est une action qui entre dans cette démarche. D'autres actions et d'autres projets visant cette labélisation EDD se grefferont dans le futur.

8. Avancées de la future école maternelle

M LESAGE informe du début des travaux en février 2023, et la fin est prévue en juillet 2024, afin d'assurer la rentrée scolaire 2024 dans les nouveaux locaux. Les travaux concernant le parking du cimetière commenceront en mars 2023.

9. Points abordés par les représentants des Parents d'élèves : scolaire

Les questions suivantes n'ont pas été abordées.

- 1) Impact de l'augmentation du coût de l'énergie ? Économies d'énergie prévues ?
- 2) Quel est le budget de fonctionnement par classe ? Est-il stable ?
- 3) Premier retour sur le passage de la semaine à 4j ?

10. Points abordés par les représentants des Parents d'élèves : mairie et périscolaire

Cantine

Mme GARNIER répond aux points suivants :

- Nouveaux tarifs avec nouveau contrat ?

Compte-rendu conseil d'école
Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC
Lundi 7 novembre 2022

- *Équilibre des menus -> Le prestataire définit les menus selon les équilibres sur la semaine et sur la journée. La mairie se réunira le 8 novembre avec le prestataire Convivio.*
- *Est-ce que les enfants sont informés avant le repas de ce qu'ils mangent ? Les enfants sont informés par un affichage illustré sur la porte et sont aussi mis en ligne.*
- *Quelle quantité est jetée ? -> Des modifications sur la modalité de commande sont envisagées pour limiter les déchets*
- *Est-ce qu'un RPE peut assister à un nouveau service ? -> La commission de restauration en parlera.*
- **Tarif :**
 - *Expliciter la grille "Repas spécifique -Régime Alimentaire Panier Repas" : supplément à payer en plus du repas ou tarif appliqué pour les enfants apportant leur repas ? -> La mesure de tarification sera revue.*
 - *Quel est le tarif payé à Convivio pour 1 repas enfant ?*
 - *Le tarif animateur est moins élevé que le tarif pour certains enfants : pourquoi ? -> Ce tarif est à la mesure du salaire des animateurs. Pour d'autres CLSH, les repas ne leur sont pas facturés.*
 - *Repas à 1€ : nombre de familles concernées ? -> Mme GARNIER a reçu une information sur ce dispositif. Celui-ci est à l'étude. La mairie reviendra vers les familles concernées prochainement.*
- **Facturation :**
 - *Constat d'un délai important concernant les factures de la cantine -> Ce délai est tributaire du Trésor public.*
 - *Possibilité d'informer les parents plutôt que leur faire payer le plein tarif quand plusieurs jours de suite un enfant non-inscrit à la cantine déjeune à la cantine -> il s'agit souvent d'oublis ou de mauvaises manipulations sur internet et non une mauvaise volonté des parents. Les familles qui n'inscrivent par leur enfant à la cantine sont appelés au bout du 2ème repas.*
 - *Faut-il un certificat médical quand l'enfant est absent ponctuellement pour maladie ? On n'amène pas forcément les enfants chez le médecin quand ils ont de la fièvre -> Une justification écrite est demandée pour éviter les abus. Une déclaration sur l'honneur d'un des parents n'est pas considérée comme une justification de la part de la mairie.*

Périscolaire

- *Des enfants présents au niveau de la porte de sortie près du bureau du directeur ou au niveau des portes d'entrée de la salle polyvalente; des enfants présents dans les classes sur le temps périscolaire : qu'est ce qui est autorisé aux enfants, quelle surveillance ? La directrice de l'accueil des Loisirs précise que la cour des élèves de l'élémentaire et la cour des élèves de maternelle a été séparée. Les enfants ont le droit d'aller librement aux toilettes et des animateurs circulent régulièrement dans les couloirs.*
- *Surveillance au niveau de la salle polyvalente maintenant que les cloisons sont fermées avec l'espace d'accueil du périscolaire ? Un animateur est responsable de la surveillance de cet espace.*
- *Enfant de maternelle se retrouvant possiblement à l'extérieur ? L'accès à la cour élémentaire se fait par la porte de la salle polyvalente, côté terrain de tennis. Les élèves de maternelle ont le droit d'y accéder mais ils n'y vont pas.*
- *Enfants d'élémentaire jouant sur l'estrade qui peut être dangereuse. L'accès des élèves à l'estrade est interdit.*

Compte-rendu conseil d'école
Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC
Lundi 7 novembre 2022

- *Des enfants se sont plaints de ne pas avoir reçu de goûter durant le temps de garderie, comment se fait-il qu'ils aient été oubliés ?* **Les enfants ne sont pas oubliés, et certains enfants s'en vont de l'espace goûter avant la fin du temps de goûter. Certains petits sont craintifs sur ce temps-là, et préfèrent s'isoler. Les enfants ne sont pas obligés de manger le goûter.**
- *Possibilité de mettre en place des patères ou portants pour les manteaux dans la salle polyvalente plutôt qu'un tas sur l'estrade avec des enfants qui marchent dessus ?* **L'utilisation de la salle de polyvalente est conçue pour être un espace de jeux sportif abrité pour les grands. Une recherche active est menée pour trouver une solution pour mieux ranger les vêtements.**
- **Facturation :**
 - Les tarifs indiqués sur le site de la ligue jusqu'il y a peu et communiqués à toutes les familles le 12/10 indiquent encore une facturation à partir de 16h30 -> modification de la facturation à partir de novembre ? -> **C'est une erreur : une modification se fera pour facturer à partir de 16h15.**
 - Comment est facturé le dernier ¼ d'heure de 18h45 à 19h, la facturation étant à la ½ heure après 17h15 a priori ? -> **C'est une question à remonter à M Adrien Gautier.**
 - Les familles des enfants inscrits aux multisports payent 1h pleine pour 10 à 15 min d'accueil effectif au périscolaire. -> **L'inscription aux multisports concerne une quinzaine d'enfants et mobilise un animateur périscolaire à temps plein.**
 - Une question a été demandée : le nombre d'enfants accueillis en périscolaire et le nombre d'encadrants ? **Mme DELDY estime entre 50 et 60 enfants de maternelle accueilli le soir et entre 70 et 80 enfants de l'élémentaire, sachant qu'il y a souvent un peu plus d'enfants le mardi et le jeudi. Il y a 2 personnes détachées par la mairie, 9 animateurs et Mme DELDY.**

Municipalité :

- *Quel est le calendrier du chantier de la nouvelle école ? Quand débiteront les travaux du parking près du cimetière ?* **Voir plus haut.**
- *Quelle est la part de la cour qui sera végétalisée ? Quel type de végétalisation est prévu : haie, arbre, pelouse ? Qui s'occupera des plantations ?* **Une réunion sera prévue à cet effet.**
- *Budget prévisionnel pour l'ameublement, l'équipement de la nouvelle école ? Beaucoup de choses stockées peuvent être réutilisées.* **Ce budget sera défini début 2024.**
- *Guide périscolaire : comme l'an passé, des erreurs dans le document (jour de décharge des directeurs des 2 écoles notamment), l'année prochaine sera-t-il relu avant envoi aux parents ? Des erreurs se glissent malgré plusieurs relectures.* **Mme GARNIER répond positivement à la proposition des représentants des parents d'élève qui souhaitent participer à cette relecture.**
- *Réunion publique à venir ? Thèmes possibles : Future école maternelle (forte attente), cantine :* **Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.**

Fin du conseil d'école : 19h55

Prochain Conseil d'école : le 13 mars 2023